

accès aux nouvelles technologies: Lausanne augmente son soutien à l'association Joker

Afin de lutter contre la fracture numérique, la Municipalité de Lausanne propose de faciliter l'accès aux technologies de l'information en accroissant son action en faveur de l'association Joker. Ce projet fournit aux seniors et personnes de condition modeste les outils nécessaires pour apprendre à se servir d'internet.

Dans un contexte d'informatisation croissante de la société, le web est devenu un canal majeur de diffusion de l'information. Toutefois, chacun ne dispose pas forcément de tous les outils, soit un ordinateur, un abonnement à internet et les connaissances nécessaires, pour y accéder. Afin de lutter contre la fracture numérique et l'exclusion sociale qui en découle, la Municipalité de Lausanne propose d'agir sur ces trois niveaux en renforçant son soutien à l'association Joker.

Piloté par le Canton, le projet Joker fournit un ordinateur d'occasion équipé des logiciels habituels, une connexion à internet, un service d'assistance technique, une formation aux outils de base et le libre accès à un centre relais Joker aux seniors (+ 50 ans) et aux personnes défavorisées, pour un prix forfaitaire de 200 francs. Le matériel informatique provient d'entreprises qui renouvellent leur parc informatique et est rééquipé dans l'atelier de Joker par des personnes en difficulté ou en recherche d'emploi. La connexion à internet est fournie par le service multimédia de la Ville.

La formation est un point central de ce projet et, pour répondre aux besoins de l'association, la Municipalité propose de financer pour moitié un poste de formateur, qui viendra renforcer les bénévoles et chômeurs qui s'en occupent actuellement. Ce pédagogue sera actif dans les centres relais de Joker. Des antennes de ce type pourraient également être installées dans les maisons de quartier. Un essai-pilote sera mené dans celle de Chailly qui ouvrira prochainement ses portes et disposera d'une salle d'informatique. Par ailleurs, les apprentis informaticiens des services industriels de Lausanne (SIL) pourront aller suivre un stage de quelques semaines à l'atelier de Joker, à l'instar de ceux de l'Etat de Vaud et de Bedag.

L'ensemble de ces mesures représente un montant total de 172'000 francs sur deux ans. Cette aide sera prolongée par tranche de deux ans et financée par le Fonds pour le développement durable. La Municipalité répond ainsi à deux postulats du Conseil communal demandant de faciliter l'accès à internet pour les Lausannois de condition modeste.

Les services industriels de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels de Lausanne, tél. 021 315 82 00

- Martine Favre, cheffe du service multimédia, tél. 021 315 98 10.

Le préavis n° 2008-22 se trouve sur www.lausanne.ch/preavis et des informations sur www.joker-vd.ch

Lausanne, le 30 avril 2008